UFF ACTIONS FRANCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2020

Myria Asset Management GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs 3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4
Autres informations..... 11
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « ACTIONS FRANCE M » 12
Rapport certifié du commissaire aux comptes 15

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Hors-Bilan
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Évolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2020**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Fabien CRÉGUT

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0010607838

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Actions des pays de l'Union Européenne

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « ACTIONS FRANCE M » dont l'objectif de gestion est de *« de rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition orientée au minimum à 60% sur le marché des actions françaises ».*

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est un OPCVM à gestion active (politique de gestion basée sur un « stock picking » intégral, sans aucune contrainte de secteurs autres que géographique) dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.
L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice CAC All-Tradable® (dividendes réinvestis).
L'indice CAC All-Tradable® est un indice actions représentatif de l'évolution de l'ensemble des secteurs et des valeurs de la cote française libellées en euros. Cet indice est administré par Euronext et est disponible sur le site : www.euronext.com

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître ACTIONS FRANCE M présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP sera exposé, dans les conditions fixées par la réglementation applicable au P.E.A., aux marchés des pays de l'Union Européenne (répondant à cette réglementation), avec un minimum d'exposition au marché français de 60%.
L'exposition au risque actions en dehors des actions européennes est limitée à 10% de l'actif net.
Le FCP investit tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs.

La gestion de fonds s'appuie:

- *sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit. S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont :*

- *la qualité du management de l'entreprise,*
- *les perspectives de croissance de son métier,*
- *la qualité de sa structure financière,*
- *la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,*
- *l'aspect spéculatif de la valeur.*

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente sur la base d'une valorisation à moyen terme.
Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

- *sur des opérations de trading sur valeurs permettant de profiter de mouvements de marchés à court terme.*

Le FCP peut aussi investir en fonction de l'évolution et des situations de marché et dans le cadre de la gestion de trésorerie à hauteur de 25% maximum de l'actif net en titres obligataires et autres titres de créances négociables réputés « catégorie d'investissement » ou « investment grade ».

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par le gestionnaire financier de l'OPCVM.
Le FCP peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « ACTIONS FRANCE M ».
Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

- ***Risque actions***
  Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 110% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.
  En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP peut réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.
  L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut investir sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

- ***Risque de perte en capital***
  La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.

- ***Risque lié à la gestion discrétionnaire***
  Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs ou des OPCVM. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs ou les OPCVM les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.

- ***Risque de taux***

  En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.
  La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

- ***Risque de crédit***

  Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

- ***Risque de change***

  Étant donné que le FCP peut investir dans des titres ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur peut être exposé à titre accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

- ***Risque de liquidité***

  L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- ***Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières***

  L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont :
  - *Le risque de crédit : Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent entrainer un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*
  - *Le risque de contrepartie dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
  - *Le risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.*
  - *Le risque juridique en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.*
  - *Le risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie : La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par l'investissement des espèces reçues en garantie.*

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « ACTIONS FRANCE M »

- ***Les actifs hors dérivés intégrés***

  Actions et titres donnant accès au capital
  Le FCP peut être exposé jusqu'à 110% maximum en actions.

Le portefeuille comprend au minimum 75% d'actions d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA. Son exposition aux actions françaises est au moins de 60%. L'exposition en dehors des actions européennes est limitée à 10% de l'actif net.
Au-delà de ce minimum, le portefeuille peut comprendre des actions et titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription, actions à dividende prioritaire, titres participatifs…etc.) d'émetteurs de l'Union Européenne.
Les titres détenus peuvent concerner tous les secteurs économiques et relever de toutes tailles de capitalisation.
Ils sont libellés en euro ou en autres devises des pays de l'Union Européenne.

- *Titres de créances et instruments du marché monétaire*
  Le portefeuille peut comprendre des titres de créance et instruments du marché monétaire à hauteur de 25% maximum.
  Le portefeuille peut notamment être investi :
  - *sur des titres de créance négociables. L'échéance maximum des titres de créance utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds sera de 5 ans. Les titres ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's A-2 minimum (ou notation équivalente dans une autre agence de notation) ou font l'objet d'un suivi par la recherche interne du gestionnaire financier par délégation.*
  - *sur des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « investment grade », à savoir notés au minimum BBB+ par Standard & Poor's ou équivalent.*

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse crédit par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.
En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.
La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8.
En absence de notation, les émetteurs font l'objet d'un suivi par la recherche interne du gestionnaire financier par délégation. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.
Les émetteurs sélectionnés relèvent des pays de l'Union Européenne. Ils appartiennent indifféremment au secteur public ou au secteur privé.
Les titres détenus sont libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Union Européenne.

Actions et parts d'OPC
Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par le gestionnaire financier du FCP.

- ***Les instruments dérivés***
  Le FCP peut recourir à des instruments dérivés : futures sur indices, option sur titre et sur indice, et options de change et de change à terme. Ces instruments dérivés sont négociés sur des marchés réglementés français ou européens.
  Ces opérations sont réalisées dans le but :
  - *d'exposer le portefeuille aux marchés des actions*
  - *et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.*

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

- ***Les instruments intégrant des dérivés***
  Le portefeuille peut comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription ainsi que des obligations remboursables en actions.
  Ces opérations sont réalisées dans le but :
  - *d'exposer le portefeuille aux marchés des actions*
  - *et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.*

- ***Les dépôts***
  Le FCP ne fait pas de dépôts mais peut détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

- ***Les emprunts d'espèces***
  Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

- ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***
  - *Nature des opérations*
    ☐ Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
    ☒ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

  - *Nature des interventions*
    ☐ Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
    ☒ Optimisation des revenus de l'OPCVM

  - *Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations*
    ☒ Obligations
    ☒ Actions
    ☒ Titres de créance négociables
    ☒ Instruments du marché monétaire

  - *Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net*

  - *Effets de levier éventuels : Néant.*

  - *Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».*

  - *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

CHANGEMENTS INTERVENUS

- **Pour le fonds maître « ACTIONS FRANCE M »**
  - 1 septembre 2020 :
    MYRIA AM reprend la gestion financière du fonds en remplacement de La Financière de l'Echiquier.

- **Pour le fonds nourricier « UFF ACTIONS FRANCE »**
  - 1 septembre 2020 :
    MYRIA AM reprend la gestion financière du fonds en remplacement de La Financière de l'Echiquier.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :
Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2019.

Éléments qualitatifs :
Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.
Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).
S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2019, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :
Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :
Effectif total sur l'année 2019 : 12, dont 6 preneurs de risque.
Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2019 : 746 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :
1. en fonction des catégories de personnel :
   - 502 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 243 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 668 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 77 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 6 bénéficiaires.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds étant nourricier du FCP « ACTIONS FRANCE M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 1,25% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

Le taux de frais de gestion appliqué pour l'exercice sur la base de l'actif net TTC est de 1,25 % TTC

Le taux de frais prélevés par le fonds maître au titre de l'exercice clos au 30/09/2020 est de 2,93 %.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

L'OPC a opté pour la capitalisation pour l'ensemble des parts. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

RÈGLEMENT SFTR

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA :

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître « ACTIONS FRANCE M »

LE RAPPORT DE GESTION DE LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
OCTOBRE 2019 - SEPTEMBRE 2020

Le FCP Actions France M vise à optimiser sa performance au travers d'un taux d'investissement toujours supérieur à 75% en actions majoritairement françaises.

Sur la période, la valeur liquidative d'Actions France M a varié de 1334.27 euros à 1137.64 euros soit une variation de -14.74% à comparer à une hausse de son indice de référence le CAC ALL Tradable dividendes réinvestis de -13.31%.

Au 31 Août 2020, le fonds est composé de 51 valeurs dans lesquelles il est investi à 100%. Les cinq premières lignes sont : SANOFI, L'OREAL, AIR LIQUIDE, TOTAL, LVMH. A cette même date, l'encours s'établissait à 187 millions d'euros.
Après une fin d'année 2019 qui a surpris par son dynamisme, le début d'année 2020 a démarré par un rebond des marchés actions portés par les révisions à la hausse des perspectives de croissance mondiale. Néanmoins, cet optimisme a été de courte durée, puisque la crise sanitaire liée à la COVID et la fermeture des économies mondiales ont mis à mal les bourses mondiales. Du 21 février au 16 mars, celles-ci ont chuté de plus de 35%.
Fort heureusement les banques centrales à travers le monde ont agi rapidement avec des injections massives de liquidités et des achats d'actifs ce qui a eu pour conséquence de faire remonter les marchés à fin septembre de près de 25% notamment grâce aux espoirs d'un vaccin, voire d'un traitement contre ce nouveau coronavirus.
Dans ce rebond, les investisseurs ont eu tendance à privilégier les valeurs de croissance tandis que les taux baissaient à travers le monde. A l'inverse, les valeurs les plus cycliques et/ou endettées ont pâti de l'arrêt de leur activité, de leur endettement où du transfert de l'économie vers les dossiers « stay at home ».
En ce qui concerne la gestion du portefeuille, les grands gagnants ont été logiquement des dossiers comme SARTORIUS STEDIM +136.8%, WORLDLINE +77%, TELEPERFORMANCE +29.8% OU DASSAULT SYSTEMES +22%. Mais certaines valeurs hors des principaux thèmes ont été de forts contributeurs à la performance, à l'image de GROUPE OPEN qui a fait l'objet d'une OPA de la part de ses dirigeants fondateurs associés à un fonds faisant progresser le titre de 28.5%. Par ailleurs, notre mobilité nous a permis de gagner 22% sur CREDIT AGRICOLE. Du côté des déceptions, les valeurs industrielles ont le plus souffert sur des dossiers comme DASSAULT AVIATION -41%, VICAT -26% ou SPIE -22%. En ce qui concerne les mouvements, les changements liés à cette pandémie nous ont forcément invité à sortir quelques dossiers dont l'activités était arrêtée à l'image de EUROPCAR, ELIOR ou ELIS ou des dossiers dont notre objectif de vente avait été atteint comme PIERRE et VACANCES ou SOMFY. Face à ces ventes, nous avons initié des positions sur des gagnants de la crise à l'instar de BIOMERIEUX ou EDENRED, deux groupes exposés à des thématiques bénéficiaires de cette crise que sont les tests médicaux et le paiement sans contact. Enfin, notons que SAINT-GOBAIN bénéficiera des plans de relance européen dirigés vers l'économie verte.

Au cours de cette année mouvementée, nous avons fait en sorte d'être réactifs et de saisir chaque opportunité. Nous étions prudents en raison des valorisations au 31 décembre 2019 avec un taux d'investissement de 91.75%. Nous avons profité de la crise et des nombreuses opportunités de valorisations pour remonter celui-ci à plus de 99%. Nous avons également augmenté le nombre de lignes qui est passé de 35 à 41 valeurs et nous avons continué à limiter le poids des petites valeurs dans le fonds.

Même si les incertitudes demeurent entre la COVID, les élections aux Etats-Unis en novembre prochain, les tensions entre les Américains et la chine, le Brexit les plans de relance et les taux bas nous incitent à être massivement investis malgré le climat anxiogène.

Septembre 2020

La rentrée a été difficile en ce mois de septembre, avec la résurgence de la Covid dans tous les pays et les actions de reconfinement partiel ou total, comme en Israël notamment. Parallèlement à cela, la campagne des présidentielles américaines s'intensifie et augmente l'incertitude pour ces prochaines semaines, avec le risque non négligeable d'un scrutin serré début novembre pouvant conduire le camp de Trump à refuser leur défaite éventuelle.

Ces deux événements ont touché l'ensemble de la cote, tant les valeurs cycliques (en première ligne en cas de reconfinement) que les valeurs de croissance américaines (prises de bénéfices des investisseurs en cas de victoire démocrate aux élections américaines augurant d'une taxation sur les profits supérieure). De surcroît, les invectives entre les européens et les britanniques au sujet de l'interminable Brexit n'ont pas vraiment rassuré les opérateurs, tant les positions des uns et des autres semblent provisoirement irréconciliables.

Du côté des Banques centrales, la Fed a fait état de ses craintes sur l'économie américaine, ce qui a provoqué une hausse de la volatilité implicite sur les marchés financiers. En Europe, Christine Lagarde a quant à elle réitéré la pertinence de sa politique extrêmement accommodante.

En conséquence, l'Eurostoxx 50 corrige de plus de 2%, surperformant le S&P 500 en dollar, qui régresse de 3.8%, tandis que le dollar reprend des couleurs face à l'euro en progressant de près de 2%, du fait de son statut de devise refuge.

Après un mois d'août au cours duquel l'optimisme avait pris le dessus, ces incertitudes ont entrainé une volatilité accrue des marchés. Dans ce contexte, et dans le cadre de la reprise de la gestion du fonds par Myria AM, nous avons préféré rendre le portefeuille plus cohérent avec son indice de référence. Nous sommes ainsi sortis de dossiers trop volatiles ou sur lesquels les cas d'investissements risquent de prendre trop de temps à se concrétiser : Imerys, FFP, JC Decaux, Société Générale ou Dassault Aviation. Les réinvestissements ont été faits de telle sorte à mettre l'accent sur d'autres thématiques telles que les entreprises qui tirent parti du contexte sanitaire (Fnac Darty, Spie, Orange, Carrefour, Id Logistics ou les valeurs technologiques) et les bénéficiaires de la transition énergétiques, typiquement les énergéticiens comme Engie ou des groupes comme Alstom ou Saint-Gobain. Au niveau sectoriel, la technologie reste notre principale conviction avec en particulier le segment des semi-conducteurs (S.O.I.T.E.C. et STM) mais également celui du paiement (Worldline) même si le dernier trimestre pourrait s'avérer un peu moins porteur. Enfin, dans le secteur financier Société Générale a été sortie au profit de Crédit Agricole qui offre un profil moins spéculatif et des sociétés de gestion d'actifs ont été ajoutées (Amundi et Natixis).

Parmi les nouveaux entrants sur le mois, on peut citer ID Logistics et Fnac Darty. Le premier est le principal acteur en Europe du segment de la logistique contractuelle qui engage le groupe sur du plus long terme que le seul freight avec des prestations comme le transport, le stockage et l'optimisation de la chaine d'approvisionnement. Le groupe devrait par ailleurs bénéficier de l'essor du e-commerce, ce qui est également la raison pour laquelle nous avons initié une position sur Fnac Darty qui a vu les investissements réalisé par le groupe sur la digitalisation, en France en particulier, porter leurs fruits durant la période de confinement. Ils ont ainsi pu démontrer que leur modèle qui combine une forte présence de magasins à une digitalisation assumée leur permettait de cohabiter avec des acteurs n'ayant prospéré que sur le e-commerce.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2020, le fonds a réalisé une performance de -15,88% sur 12 mois, contre -13,31% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, n'a eu aucun impact opérationnel sur la gestion et sur la valorisation des fonds. Myria AM dispose de procédures « Risque de liquidité », « Risque de contrepartie », « Risque de marché » ; les risques liés à l'activité sont maîtrisés et aucun incident n'a été relevé.
Compte tenu de l'épidémie de la Covid-19 qui a sévit toute l'année 2020, le portefeuille a été géré selon l'objectif de gestion défini dans le prospectus. Ainsi, si des adaptations ont pu être réalisées au cours de l'année, elles ont consisté à réduire les marges de manœuvre autorisées pour se rapprocher de l'indice de comparaison du fonds. La gestion a donc pris en compte en temps réel les diverses annonces des gouvernements, des banquiers centraux et des sociétés pharmaceutiques pour tirer parti au mieux des informations disponibles et adapter en conséquence le niveau de risque.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
Fax : +33 (0)147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF ACTIONS FRANCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2020**

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A. Sau capital de 1 509 5 000 €
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF ACTIONS FRANCE** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1er octobre 2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 janvier 2021

RSM PARIS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Fabien CRÉGUT
Associé

BILAN ACTIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
INSTRUMENTS FINANCIERS	**58 901 657,75**	**74 993 052,04**
OPC MAÎTRE	**58 901 657,75**	**74 993 052,04**
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	**0,00**	**466 207,00**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	466 207,00
COMPTES FINANCIERS	**101 443,64**	**0,00**
Liquidités	101 443,64	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	**59 003 101,39**	**75 459 259,04**

BILAN PASSIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	58 292 959,70	74 405 506,36
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 426 600,00	1 537 755,60
Résultat de l'exercice (a,b)	-786 762,83	-923 799,98
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**58 932 796,87**	**75 019 461,98**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**70 304,52**	**82 597,87**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	70 304,52	82 597,87
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**357 199,19**
Concours bancaires courants	0,00	357 199,19
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**59 003 101,39**	**75 459 259,04**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**0,00**	**0,00**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	881,18	660,51
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**881,18**	**660,51**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-881,18**	**-660,51**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	797 687,88	955 200,65
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-798 569,06**	**-955 861,16**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	11 806,23	32 061,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-786 762,83**	**-923 799,98**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

es instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques
des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous,
puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.
Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,25% TTC sur la part C(C2).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts UFF ACTIONS FRANCE C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**75 019 461,98**	**83 797 990,85**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 361 479,23	12 948 169,63
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 832 008,74	-15 453 100,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 471 177,77	1 587 657,65
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 590,89	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-600,00	-540,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-11 278 553,42	-6 904 854,87
Différence d'estimation exercice N	*1 047 188,91*	*12 325 742,33*
Différence d'estimation exercice N-1	*-12 325 742,33*	*-19 230 597,20*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-798 569,06	-955 861,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**58 932 796,87**	**75 019 461,98**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2020
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		**0,00**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	70 304,52
TOTAL DES DETTES		**70 304,52**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-70 304,52**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	78 244,1083	9 361 479,23
Parts rachetées durant l'exercice	-114 551,5290	-14 832 008,74
Solde net des souscriptions/rachats	-36 307,4207	-5 470 529,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	512 198,0064	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2020
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	797 687,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			58 901 657,75
	FR0011351659	ACTIONS FRANCE M	58 901 657,75
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**58 901 657,75**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-786 762,83	-923 799,98
Total	**-786 762,83**	**-923 799,98**

	30/09/2020	30/09/2019
Parts UFF ACTIONS FRANCE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-786 762,83	-923 799,98
Total	**-786 762,83**	**-923 799,98**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 426 600,00	1 537 755,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**1 426 600,00**	**1 537 755,60**

	30/09/2020	30/09/2019
Parts UFF ACTIONS FRANCE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 426 600,00	1 537 755,60
Total	**1 426 600,00**	**1 537 755,60**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Actif net en EUR	92 741 144,88	100 542 731,76	82 727 557,73	75 019 461,98	58 932 796,87
Nombre de titres	647 647,1116	580 457,0745	558 687,5975	548 505,4271	512 198,0064
Valeur liquidative unitaire	143,19	173,21	148,07	136,77	115,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,91	9,19	5,94	2,80	2,78
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,75	-2,01	-2,03	-1,68	-1,53
Actif net en EUR	1077075,42	1 274 088,75	1 070 433,12	0,00	0,00
Nombre de titres	691,0000	669,0000	651,0000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	1 558,71	1 904,34	1 644,29	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur+/- values nettes	20,76	100,70	65,61	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,80	-4,41	-4,50	0,00	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ACTIONS FRANCE M	EUR	51 775,3048	58 901 657,75	99,95
TOTAL FRANCE			**58 901 657,75**	**99,95**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**58 901 657,75**	**99,95**
TOTAL Organismes de placement collectif			**58 901 657,75**	**99,95**
Dettes			**-70 304,52**	**-0,12**
Comptes financiers			**101 443,64**	**0,17**
Actif net			**58 932 796,87**	**100,00**

Parts UFF ACTIONS FRANCE C	**EUR**	**512 198,0064**	**115,05**